



L'OPCA du Commerce et de la Distribution



Communiqué de presse

Le Forco et l'Apec s'engagent sur le front de l'insertion des jeunes, de la mobilité des cadres et de l'accompagnement RH des entreprises

Paris, le 21 décembre 2016 - Le Forco et l'Apec viennent de signer une convention nationale de partenariat par laquelle les deux organismes associent leur expertise et leurs moyens autour de trois grands axes :

- 1) **L'insertion professionnelle des jeunes** issus de l'enseignement supérieur. Les partenaires s'engagent notamment à proposer à ceux dont les contrats en alternance se terminent d'être accompagnés par l'Apec, dans le cadre du dispositif « Clés d'Emploi », programme personnalisé d'aide à la recherche d'un 1^{er} emploi.
- 2) **La sécurisation des parcours professionnels des cadres** des entreprises adhérentes au Forco. En qualité d'opérateur national du Conseil en évolution professionnelle (CEP), l'Apec propose d'accompagner ces salariés dans leurs démarches d'évolution professionnelle : préparation aux entretiens clés dans l'entreprise, mobilités internes et externes, réorientation ou reconversion, projets formation ou de création d'entreprise...
- 3) **L'accompagnement et la professionnalisation des entreprises** sur des thématiques RH (recrutement, formation, égalité professionnelle...), dans le cadre d'une articulation de l'offre de services de l'Apec et du Forco.

La mise en œuvre de cette convention, signée pour une durée de 2 ans, prend la forme d'une coopération et d'une coordination accrues des actions respectives des deux partenaires, chacun dans son domaine de compétences et son champ relationnel.

Plans d'actions territoriaux. La convention prévoit également des actions spécifiques dans les territoires, qui se traduiront par des plans d'actions territoriaux co-construits par les responsables locaux des deux réseaux.

Exemples ? Le déploiement de Matinales RH ou d'Ateliers pratiques RH organisés spécifiquement pour les adhérents du Forco ; des interventions de consultants Apec auprès des managers, responsables RH et responsables formation des adhérents du Forco et/ou auprès de leurs collaborateurs cadres ; la co-animation ou la co-organisation d'événements à destination des adhérents du Forco...

Commentant cette annonce, **Christine COURBOT, Présidente du Forco**, déclare : « *Le Forco a des champs de compétences très complémentaires avec l'Apec, tant du point de vue des outils que nos équipes déploient, que des publics - entreprises et salariés- auxquels nous nous adressons. Cette convention de partenariat doit traduire cette complémentarité dans la réalité, en favorisant les interactions entre les deux réseaux, au plus près des besoins des entreprises et des salariés, cadres en l'occurrence, et avec une forte logique territoriale.* »

Marie-Françoise LEFLON, Présidente de l'Apec, déclare : « *Ce partenariat permet d'une part de répondre de manière efficace aux besoins RH des entreprises, et d'autre part d'accompagner et de conseiller les salariés cadres de cette branche dans leur évolution professionnelle mettant ainsi en valeur nos bonnes pratiques et leur complémentarité. Cette convention a aussi pour objectif de renforcer les actions spécifiques au niveau territorial* ».

A propos du Forco

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Grâce à ces fonds, le Forco finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : plan de formation, CPF (Compte personnel de formation), périodes et contrats de professionnalisation... Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'OPCA du Commerce et de la Distribution* est également habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage, en tant qu'Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA).

Le Forco propose un appui conseil RH-Formation pour accompagner la performance des entreprises, à travers des solutions simples et innovantes, en particulier pour les TPE/PME. Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du Commerce qui conduit des études, développe des outils pour ses 13 branches professionnelles et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

En savoir + : www.forco.org

*Treize branches professionnelles font confiance au Forco : Bricolage ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Grands magasins et Magasins populaires ; Horlogerie commerce de gros ; Import-Export ; Optique-lunetterie de détail ; Professions de la photographie ; Vente à distance.

A propos de l'Apec

L'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur. Aux entreprises, l'Apec propose des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Observatoire de l'emploi des cadres, l'Apec analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché, des métiers et des secteurs. Avec la réforme de la formation professionnelle, l'Apec est l'un des 5 acteurs nationaux du Conseil en Évolution Professionnelle. L'Apec est présente partout en France avec 12 délégations territoriales, 44 centres et 500 consultants. **En savoir plus :** apec.fr.

Contact Presse

> **Forco** - Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@forco.org

> **Apec** : CARINE NAGOT- LEA CAUCHI - TEL : 01 40 52 20 29 PRESSE@APEC.FR
@Apecinfopresse